

Le sénateur Graham: Je remercie le sénateur Murray pour sa concision habituelle, mais j'aimerais qu'il fasse un peu plus de lumière sur cette question. Les rumeurs vont bon train depuis quelques semaines, je dirais même depuis quelques mois.

Je voudrais vous faire remarquer que M^{me} Teresa MacNeil, présidente du conseil d'administration de Devco, a rendu des services inestimables et qu'elle a donné une orientation à la collectivité dans le cadre de ses fonctions de présidente intérimaire, mais elle a aussi précisé qu'elle n'assumera plus ces fonctions dans quelques jours. Je sais aussi qu'elle ne souhaite pas voir son mandat de six mois prolongé ou renouvelé.

Dans ce contexte, le sénateur Murray pourra-t-il nous donner une meilleure idée du moment de la nomination?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, permettez-moi d'associer le gouvernement et moi-même aux observations faites par le sénateur au sujet de M^{me} MacNeil. Elle est présidente intérimaire de Devco depuis déjà quelques mois. Pendant tout ce temps, elle a été présidente du conseil d'administration de Devco, vice-présidente de la Société d'expansion du Cap-Breton et membre de ce conseil d'administration, et elle a été récemment confirmée dans les fonctions de directrices du département de la formation permanente à l'Université Saint-François-Xavier. Elle est donc très occupée. Le gouvernement lui est reconnaissant des services qu'elle a rendu à la société et à la collectivité sous tous les rapports.

Tout ce que je puis dire au sénateur en ce qui concerne la présidence de Devco, c'est qu'une décision est imminente.

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE LA LOI SUR L'ACCISE

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2^e LECTURE

A l'appel de l'ordre du jour:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Flynn, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Doody, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-117 concernant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.—
(L'honorable sénateur Buckwold).

L'honorable Sidney L. Buckwold: Honorables sénateurs, j'ai le privilège de commenter cette proposition qui demande au Sénat d'adopter le projet de loi C-117, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Je vois, en face de moi, le sénateur Flynn qui a présenté cette mesure avec sa compétence habituelle. Nous avons l'habitude de féliciter celui qui propose une mesure. Mais je dois dire que je trouvais plutôt drôle d'entendre le sénateur Flynn nous lire un texte préparé à son intention par quelque rédacteur de propagande du cabinet du ministre.

Le sénateur MacEachen: Il a été écrit dans le bureau du sénateur Atkins!

Le sénateur Buckwold: Ce texte faisait l'éloge de la gestion financière courante des affaires publiques, parlait également en termes élogieux de l'amélioration de l'administration au Conseil du Trésor et des avantages dont les contribuables avaient profité grâce au régime politique actuel.

Une voix: C'est faux!

Le sénateur Stanbury: Vingt-deux milliards de dollars!

Le sénateur Buckwold: J'imagine la réaction du sénateur Flynn si j'en avais dit autant. Il aurait passé son temps à faire des signes de protestation avec ce naturel bon enfant qui le caractérise, il n'aurait pas manqué de m'interrompre à tout propos en me disant «Vous plaisantez, bien sûr».

Le sénateur Flynn: Pourquoi ne l'avez-vous pas fait?

Le sénateur Stanbury: Il plaisantait.

Le sénateur Buckwold: Je l'ai pris au sérieux pendant une minute!

Le sénateur Flynn: Vous ne m'avez pas pris au sérieux auparavant.

Le sénateur Buckwold: Honorables sénateurs, le projet de loi C-117 donne finalement force de loi à la série d'augmentations des taxes de vente et d'accise annoncées en février, en juin et en décembre 1987, et de nouveau en février 1988. Toutes ces hausses ont été imposées à des contribuables sans défense, et nous devons maintenant leur donner force de loi. Je regrette tout le temps qu'il a fallu pour présenter ce projet de loi. Nous avons affaire à un impôt décrété par décision arbitraire et non pas par le biais d'une mesure législative. C'est, d'après moi, une autre forme d'imposition sans représentations, mesure contre laquelle les peuples ont lutté pendant des siècles.

● (1420)

Je puis comprendre les retards de courte échéance en raison de la nature même des conséquences financières des mesures fiscales, mais tout gouvernement sérieux aurait assurément légitimé ces mesures fiscales importantes bien avant maintenant, au lieu d'attendre près de 15 mois pour nous les présenter.

Honorables sénateurs, cet état de choses a créé un climat fiscal insatisfaisant et donné lieu, en fait, à un précédent dangereux. Toutefois, nous avons enfin le projet de loi C-117, une brique de 77 pages. Les Dix Commandements qui établissent un code moral pour l'humanité ont été rédigés avec environ 300 mots. Le projet de loi C-117, tendant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, en a nécessité quelque 25 000 mots.

Et que prévoit-il? Il codifie dans la loi une série de taxes déjà imposées; des taxes qui rapporteront des milliards de dollars à l'État et qu'on justifie en faisant croire au pauvre contribuable que ces lourdes augmentations lui sont imposées dans le cadre d'un programme général de réforme fiscale dont le résultat ne rapportera rien au Trésor. Honorables sénateurs, je ne sais pas en quels termes exacts le ministre en a parlé, mais, quoi qu'il en soit, c'est ce que j'ai compris de son explication.

Les ministériels soutiennent que l'impôt sur le revenu des particuliers sera réduit de 12 milliards de dollars d'ici aux cinq prochaines années. Cette réduction sera rendue possible grâce à cet impôt supplémentaire, rétroactif, rétrograde et indirect, auquel s'ajoutera une petite augmentation de l'impôt des sociétés. Honorables sénateurs, si vous vous y laissez prendre, j'ai un pont ou deux, en Saskatchewan, que je puis vous vendre à un très bon prix.